



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Comité syndical du 21 mars 2025

Crée par arrêté préfectoral 92-142 du 3 juillet 1992, entre les communes
de Cantaron et de La Trinité
la création du Syndicat Intercommunal à vocation unique
SIVU du groupe scolaire de La Plana a pour objet :

- **La construction du groupe scolaire de La plana**
- **La conservation du bâtiment**
- **La gestion et le fonctionnement de l'école**

I/ Rappel de l'obligation de la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire

Le Comité syndical du SIVU La Plana conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales est invité à présenter son Rapport d'orientation budgétaire (ROB) afin de discuter des grandes orientations du prochain budget. La rédaction d'un Rob est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus et ce dans les deux mois précédant l'examen du

budget.

Les orientations budgétaires sont proposées chaque année pour le SIVU LA PLANA.

La tenue du débat d'orientations budgétaires ne constitue qu'un stade préliminaire de la procédure budgétaire. A son terme, aucune décision ne s'impose, ce débat doit permettre de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget.

Le vote de celui-ci doit intervenir au cours d'une séance ultérieure distincte.

Les projets seront précisés par leurs déclinaisons en actions lors du vote du budget qui suivra et permettra d'affiner le programme d'actions. La présentation de ces projets suit la nomenclature du rapport d'activités, ce qui a pour avantage de faciliter un meilleur suivi des actions entreprises d'une année sur l'autre.

Il permet également d'informer sur la situation financière du Syndicat et les perspectives budgétaires et de présenter les principales actions nouvelles qui pourraient être mises en œuvre.

Par ailleurs, l'article 107 de la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015, modifie les conditions de présentation du ROB puisqu'il doit faire l'objet désormais d'un rapport comportant des informations sur les éventuels engagements pluriannuels envisagés, une présentation des effectifs, ainsi que sur la structure de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote. Cette délibération est alors transmise au représentant de l'Etat.

Le présent rapport donnera des indications sur la situation financière globale du SIVU LA PLANA et sur ses engagements financiers. L'exécuté 2023 et le prévisionnel 2024 avec comme axe principal, la trajectoire budgétaire pluriannuelle d'intégration des salaires des agents directement affectés par la commune de La Trinité au fonctionnement de l'école gérée par le SIVU LA PLANA. Jusqu'en 2022 les coûts RH ne reposaient que sur la commune de La Trinité. Après une présentation synthétique des principaux projets pour l'année 2024 en matière d'investissement et de fonctionnement de l'école, il sera fait un point sur les orientations 2025 proposées. Cette présentation sera complétée par des précisions de la dette du Syndicat mixte et de sa trésorerie.

2/ Contexte général

Un contexte international instable

En 2024, la croissance mondiale devrait s'établir à 3,2 % en 2024 (rythme similaire à celui de 2023) puis à 3,3 % en 2025. Le prolongement des guerres en Europe et au Proche-Orient invite à la prudence sur les tendances économiques à venir. Concernant la zone euro, l'économie a été soutenue début 2024 par les exportations et une hausse des dépenses des ménages. Ces tendances doivent néanmoins pouvoir se confirmer dans ce contexte incertain. Dans l'ensemble de la zone euro, la

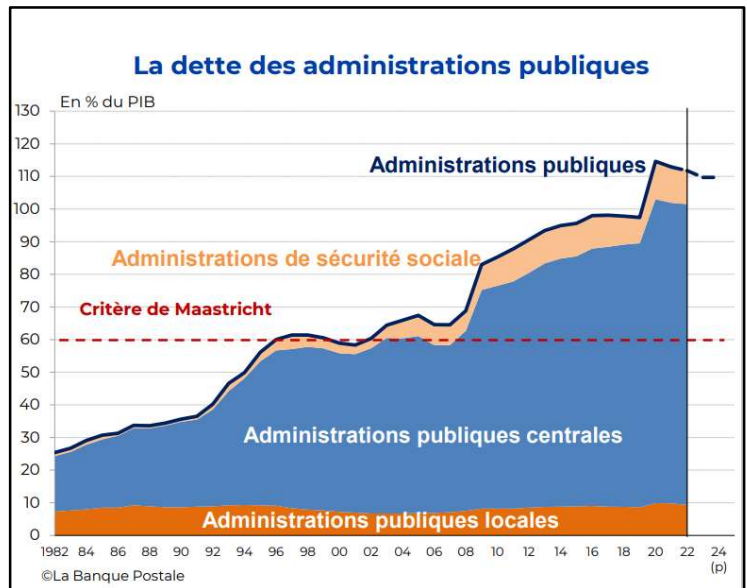
croissance annuelle moyenne du PIB en volume s'établirait à 0,9 % en 2024, avant d'accélérer à 1,4 % en 2025 et 1,6 % en 2026.

Le contexte national et le projet de Loi de Finances 2025

Le taux de chômage s'établirait à un niveau relativement bas en 2024 (7,3 % à mi-année), au regard de son rythme historique sur les trente dernières années. L'inflation marque un recul important. En août, l'inflation française est ainsi revenue sous la barre des 2 %. La hausse salariale est restée forte en 2024 mais devrait ralentir si l'inflation se stabilise à ce niveau. Le 18 septembre 2024, dans un contexte de ralentissement de l'inflation et de dégradation des perspectives économiques au sein de la zone euro, la Banque centrale européenne a procédé à une deuxième baisse de ses taux d'intérêt. Son principal taux directeur passera ainsi de 3,75 à 3,5 %.

A l'époque ministre du Budget, Laurent Saint-Martin a annoncé mercredi 25 septembre que le déficit public français risquait de dépasser 6 % du PIB en 2024. Cet état de fait implique de nombreuses mesures correctrices afin de limiter l'importance de ce déficit public. Ces mesures touchent les ménages mais aussi grandement les collectivités malgré un constat pourtant très clair sur la bonne tenue des finances locales des administrations publiques locales. L'effort demandé aux collectivités locales représente 5 milliards d'euros.

Le graphique présenté montre que la dette des collectivités locales est stable autour de 10% du PIB depuis 40 ans alors que celle de l'Etat représente 90% du PIB en 2023.



L'impact de la Loi de Finances 2025 sur les collectivités locales.

- **La diminution des recettes par la TVA affectée et du FCTVA**

Les grandes collectivités et la Métropole sont les principales collectivités concernées mais cette mesure impactera nécessairement les communes en cascade, les collectivités partenaires (Région, Département, Métropole) disposeront à l'avenir de marges de manœuvre réduites pour soutenir les communes.

Le projet de loi de finances pour 2025 prévoit également de réduire le FCTVA d'environ 800M€ via la baisse du taux de compensation forfaitaire, fixé à 14,850 %, contre 16,404 % en 2024, pour les attributions versées à partir du 1^{er} janvier 2025. Pour mémoire, les collectivités paient la TVA au taux normal de 20% sur les investissements qu'elles réalisent et étaient remboursées 2 ans plus tard à hauteur de 16,4%. C'est ce taux qui doit baisser et cela représente un manque à gagner d'environ 100 K€ à 150 K€ par an pour les années à venir, le gouvernement souhaitant par ailleurs annuler l'élargissement du champ d'application du FCTVA voté l'an dernier à certaines dépenses de fonctionnement (entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux payés et des prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage).

Cette disposition fait écho aux recommandations formulées par la Cour des Comptes. En effet, dans son rapport sur les finances publiques locales, la Cour des comptes préconise de réduire le FCTVA, et de l'orienter prioritairement vers des investissements concourant à la transition écologique.

- La hausse des cotisations patronales des employeurs territoriaux pour combler le déficit de la CNRACL

Depuis 2018, ce régime connaît un déficit croissant, de nature structurelle. Le déficit annuel de la caisse devrait passer de 2,5 Mds€ en 2023 à 10 Mds€ en 2030. Cette situation est principalement causée par un déséquilibre démographique (rapport actifs cotisants/pensionnés) mais est également aggravée par le recrutement croissant de contractuels ne cotisant pas à la CNRACL mais au régime général (CNAV) et à l'IRCANTEC. La CNRACL doit assurer son équilibre financier par ses seules cotisations, contrairement à d'autres régimes spéciaux bénéficiant de subventions d'équilibre de l'État ou de l'affectation d'impositions. Son retour à l'équilibre implique donc nécessairement une hausse des taux de cotisation à la charge des employeurs territoriaux et hospitaliers. Des précisions sont apportées dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2025. Ainsi le projet de loi lui-même, en son annexe, alinéa 16, mentionne pour 2025 « la hausse de 4 points du taux des cotisations dues par les employeurs à la CNRACL » et, alinéa 17, « deux nouvelles hausses du taux de cotisation à la CNRACL en 2026 et 2027 ». Ce sont 12 points supplémentaires de cotisation qui sont annoncés, soit un niveau sans précédent qui représente un impact supérieur à 100K€ par an pour la commune pour ses dépenses de personnel.

- Les autres mesures gouvernementales en cours d'élaboration

La dotation globale de fonctionnement devrait rester stable dans son enveloppe globale. Le fonds vert se verrait maintenu dans un périmètre à revoir. Et enfin, un fonds de réserve abondé par un prélèvement de 2% des recettes budgétaires des communes ayant un budget de plus de 40 millions d'euros serait créé, ce qui représenterait 8 millions d'euros de dépenses en plus pour la métropole Nice Côte d'Azur par exemple.

Consolider les avantages sociaux accordés aux agents

La commune poursuit son plan de soutien au pouvoir d'achat des agents municipaux : Les agents de la caisse des écoles bénéficient des mêmes avantages que les agents communaux.

- Après une 3^{ème} revalorisation des tickets restaurants en 2024, le montant des tickets passera à 8,6€ au 1^{er} janvier 2025 avec une participation majorée de la commune. Cet effort se poursuivra au 1^{er} janvier 2026 avec une nouvelle proposition de revalorisation à 9€, présentée en 2025, ainsi que le passage en carte.
- Le renforcement de la participation mutuelle se généralise à 15 € par mois pour tous les agents au 1^{er} janvier 2025, en hausse de 2 €, avec des bonifications maintenues de 2 € par enfant et de 2 € pour tous les agents dont l'indice est inférieur à 405. La commune respecte dès 2025 l'obligation réglementaire (pour 2026) d'une participation de 15 € par mois pour tous les agents.
- La commune souhaite proposer la revalorisation à 8 € de la participation prévoyance et la majorer de 50% pour tous les indices inférieurs à 405 en la portant à 12€ au 1^{er} juillet 2025.
- Au total, ce sont entre 800€ et 1000€ par an d'avantages en nature supplémentaires qui auront été accordés aux agents selon leur indice depuis 2020.

3/ Portrait du groupe scolaire Louis Broch géré par le SIVU La Plana

Le groupe scolaire Louis Broch compte 2 classes de maternelle et 1 classe maternelle-élémentaire et

2 classes d’élémentaire pour un effectif total sur cette année scolaire 2024-2025 de 105 élèves. Toutes les classes sont à double niveaux.

Répartition des élèves par classe	
PS-MS	27
MS-GS	23
GS-CP	21
CE1-CE2	22
CM1-CM2	20

Evolution des effectifs de l’école par commune de résidence

	Cantaron	La Trinité et dérogations	Nombre élèves
2024-2025	15	90	105
2023-2024	21	96	117
2022-2023	22	91	113
2021-2022	16	95	111
2020-2021	19	95	114
2019-2020	15	94	109

4/ Résultats provisoires 2024 du SIVU La Plana

Les chiffres votés et réellement mandatés des sections de fonctionnement des années 2023 et 2024

Article				Voté 2024	Mandaté 2024	Voté 2023	Mandaté 2023
R	F	002	002 - Résultat de fonctionnement reporté	45 525,52	0,00	43 514,28	0,00
R	F	74	744 - FCTVA	60,00	0,00	485,72	0,00

R	F	74	74741 - Communes membres du GFP	196 800,00	194 817,35	106 000,00	112 030,74
R	F	74	74748 - Autres communes	17 500,00	16 774,70	13 000,00	29 591,86
R	F	75	75888 - Autres	114,48	0,00	0,00	0,00
				260 000,00	211 592,05	163 000,00	141 622,60
D	F	011	6042 - Achats de prestations de services	3 000,00	1 750,70	3 500,00	1 674,00
D	F	011	60611 - Eau et assainissement	2 500,00	2 223,70	2 800,00	938,45
D	F	011	60612 - Energie - Electricité	25 000,00	32 561,93	28 626,89	18 502,75
D	F	011	60631 - Fournitures d'entretien	700,00	645,24	500,00	647,36
D	F	011	60632 - Fournitures de petit équipement	500,00	0,00	500,00	0,00
D	F	011	6067 - Fournitures scolaires	6 000,00	4 346,59	4 500,00	5 500,52
D	F	011	6068 - Autres matières et fournitures	0,00	32,00	0,00	102,00
D	F	011	61358 - Autres	3 000,00	767,36	3 000,00	2 583,52
D	F	011	615221 - Bâtiments publics	3 000,00	2 435,35	3 500,00	2 745,36
D	F	011	61558 - Autres biens mobiliers	500,00	0,00	500,00	- 466,58
D	F	011	6156 - Maintenance	3 000,00	4 069,10	2 800,00	2 812,67
D	F	011	6161 - Multirisques	4 000,00	3 984,10	3 500,00	3 690,90
D	F	011	6168 - Autres	1 000,00	994,45	1 000,00	912,82
D	F	011	6188 - Autres frais divers	0,00	0,00	300,00	0,00
D	F	011	6247 - Transports collectifs du personnel	1 060,87	0,00	1 500,00	325,00
D	F	011	6262 - Frais de télécommunications	1 200,00	1 026,00	1 200,00	1 044,00
D	F	011	62871 - A la collectivité de rattachement	8 000,00	0,00	6 500,00	6 715,79
D	F	012	6215 - Personnel affecté par la commune membre	160 000,00	155 752,68	80 000,00	80 000,00
D	F	023	023 - Virement à la section d'investissement	31 000,00	0,00	13 500,00	0,00
D	F	042	6811 - Dotations aux amortissements	4 194,22	4 194,22	1 800,00	1 800,00
D	F	65	65748 - Autres personnes de droit privé	800,00	765,00	800,00	765,00
D	F	66	66111 - Intérêts réglés à l'échéance	960,53	960,53	1 073,11	1 073,11
D	F	67	673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	584,38	0,00	1 600,00	1 543,85
				260 000,00	216 508,95	163 000,00	132 910,52

La totalité des engagements budgétaires de 2024 ont été tenus et les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées.

Pour la première année en 2022, le Sivu La Plana a pris en charges le coût du personnel communal de la Trinité intervenu pour la maintenance et les travaux d'entretien de l'école.

Dans le cadre d'une trajectoire définie avec la commune de Cantaron, en 2023, le cout annuel des trois ATSEM qui exécutent 2 équivalent temps plein sur l'école ont été ajouté aux frais de fonctionnement de l'école. En 2025, une ATSEM supplémentaire a été affecté à l'école mais exerçant aussi un poste de remplacement par ailleurs sur la commune de La Trinité lorsqu'il y avait un besoin de remplacement en petite section sur une autre école, il est fait le choix par la ville de La Trinité de ne pas réaffecter le cout RH de ce poste au SIVU La Plana

Les chiffres votés et réellement mandatés des sections investissements des années 2023 et 2024

Article				Voté 2024	Mandaté 2024	Voté 2023	Mandaté 2023
R	I	021	021 - Virement de la section de fonctionnement	31 000,00	0,00	13 500,00	0,00
R	I	040	281312 - Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00
R	I	040	281831 - Matériel informatique scolaire	1 227,00	1 227,00	300,00	1 124,09
R	I	040	281838 - Autre matériel informatique	1 206,83	1 206,83	186,48	102,91
R	I	040	281841 - Matériel de bureau et mobilier scolaire	1 221,90	1 221,90	200,00	0,03

R	I	040	281848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	231,74	231,74	549,26	505,60
R	I	040	28185 - Matériel de téléphonie	0,00	0,00	64,26	17,28
R	I	040	28188 - Autres	306,75	306,75	500,00	50,09
R	I	10	10222 - FCTVA	1 604,94	1 772,26	1 413,42	1 189,14
R	I	10	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	6 700,84	6 700,84	33 286,58	33 286,58
R	I	13	1321 - Etat et établissements nationaux	15 000,00	0,00	0,00	0,00
				58 500,00	12 667,32	50 000,00	36 275,72
D	I	001	001 - Solde d'exécution reporté	6 700,84	0,00	12 297,92	0,00
D	I	16	1641 - Emprunts en euros	7 984,97	7 984,97	7 872,39	7 872,39
D	I	21	21312 - Bâtiments scolaires	40 000,00	13 065,72	23 988,66	22 619,46
D	I	21	21831 - Matériel informatique scolaire	1 264,19	0,00	3 000,00	0,00
D	I	21	21841 - Matériel de bureau et mobilier scolaire	2 000,00	3 335,42	1 000,00	186,79
D	I	21	2188 - Autres	550,00	1 012,32	1 841,03	0,00
				58 500,00	25 398,43	50 000,00	30 678,64

AFFECTATION PROVISOIRE DES RESULTATS

VILLE DE LA TRINITE - SIVU LA PLANA - CA - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)	
TOTAL DU BUDGET	241 907,38	224 259,37	38 824,88	A1	21 176,67
Investissement	25 398,43	12 667,32	(2) -6 700,84	A2	-19 431,95
Dont 1068		6 700,84			
Fonctionnement	216 508,95	211 592,05	(3) -45 525,52	A3	40 608,62

RESTES A REALISER (4)					
	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)		
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1		0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2		0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3		0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	21 176,67
Investissement	A2 + B2	-19 431,95
Fonctionnement	A3 + B3	40 608,62

Affectation

Besoin de financement	19 431.95	Dépense 1068
Excédent de fonctionnement	21 176.67	Recettes 002
Déficit d'investissement	(19 431.95)	Dépense 001

5/ Perspectives 2025

Fonctionnement :

Le budget 2025 sera bâti sur les bases de celui de 2024, pour la section de fonctionnement.

Nous prévoyons des crédits pour les classes découvertes et avons anticipé la nouvelle hausse du coût de l'énergie annoncée pour 2025.

Concernant le chapitre 12 pour le personnel affecté, la ville de La Trinité assure à titre gracieux pour le SIVU, la bonne administration du syndicat par ses fonctions support de Direction, Finances et ressources humaines.

Concernant les agents directement affectés au fonctionnement de l'école, une trajectoire pluriannuelle allant jusqu'en 2026 a été discutée entre commune et d'une nouvelle méthode de calcul de la participation de chaque commune entérinée dans de nouveaux statuts qui restent à revoir et à voter.

La trajectoire SIVU du chapitre 012 avec quote part sur les fonctions transversales. En 2024 il avait été envisagé une trajectoire allant jusqu'en 2026 avec intégration de l'ensemble des agents exerçant sur le groupe scolaire. Après discussion entre la ville de Cantaron et la Ville de La Trinité, la Trajectoire financière est mise en suspens en 2025 et les agents de service restent à 100% pris en charge financièrement par la commune de La Trinité.

Présentation de la trajectoire

- 2022 : Quote part des agents CTM qui interviennent pour l'entretien du bâtiment
- 2023 : Intégration des ATSEM à 100%
- 2024 : Intégration de la quote part du directeur périscolaire uniquement et pas de l'ensemble de l'équipe animation, des intervenants sport et musique
- 2025 : intégration des agents de service à 50% du coût (suspendue)
- 2026 : Intégration des agents de service à 100% du coût (suspendue)

Libelle SERVICE	Fonctions	Salaire annuel	Nbre Heures	SIUV 2023		SIVU 2024		SIVU 2025		SIVU 2026	
				Quote part sur SIVU		Quote part sur SIVU		Quote part sur SIVU		Quote part sur SIVU	
LOISIRS EDUCATIFS	Directeur périscolaire Equipe animation maintenue à titre gracieux	38 915 €	151,67			64%	24 905	64%	24 905	64%	24 905
SPORTS	Educateur sportif	62 212 €	151,67			20%	12 442	20%	12 442	20%	12 442
ENSEIGNEMENT MUSICAL	Dumiste	54 059 €	86,67		-	10%	5 406	10%	5 406	10%	5 406
LA PLANA MATERNELLE	ATSEM	41 327 €	136,50	100%	41 327	100%	41 327	100%	41 327	100%	41 327
LA PLANA MATERNELLE	ATSEM 0,5 ETP	21 944 €	75,84	100%	21 944	100%	21 944	100%	21 944	100%	21 944
LA PLANA MATERNELLE	ATSEM 0,5 ETP	18 464 €	75,84	100%	18 464	100%	18 464	100%	18 464	100%	18 464
LA PLANA ELEMENTAIRE	Agent de service	44 398 €	151,67					50%	22 199	100%	44 398
LA PLANA ELEMENTAIRE	Agent de service	33 968 €	125,67					50%	16 984	100%	33 968
LA PLANA ELEMENTAIRE	Agent de service	26 050 €	91,00					50%	13 025	100%	26 050
LA PLANA ELEMENTAIRE	Agent de service	41 727 €	151,67					50%	20 863	100%	41 727
TOTAL				78 611		124 489		197 560		270 631	

SECRETARIAT CTM	CTM	58 798 €	151,67	5%	2 940	5%	2 940	5%	2 940	5%	2 940
BÂTIMENTS COMMUNAUX	CTM	57 316 €	151,67	20%	11 463	20%	11 463	20%	11 463	20%	11 463
BÂTIMENTS COMMUNAUX	CTM	52 244 €	176,67	10%	5 224	10%	5 224	10%	5 224	10%	5 224
BÂTIMENTS COMMUNAUX	CTM	55 360 €	151,67	10%	5 536	10%	5 536	10%	5 536	10%	5 536
ESPACES VERTS	Jardinier	58 548 €	151,67	10%	5 855	10%	5 855	10%	5 855	10%	5 855
ESPACES VERTS	Jardinier	40 539 €	151,67	10%	4 054	10%	4 054	10%	4 054	10%	4 054
TOTAL		33 835			35 072		35 072		35 072		35 072
TOTAL		112 446			159 561		232 632		305 703		

Investissements :

Outre le provisionnement de dépenses pour renouveler du mobilier scolaire et informatique, pour 2025, il s'agira en investissement de réaliser la sécurisation du groupe scolaire.

Une dépense de 15 500 euros est notée au budget pour la sécurisation de l'école avec réhausse des barreaudages au niveau des boîtes et sécurisation de la partie arrière de l'école par laquelle il y a possibilité d'intrusion au sein de l'établissement.

Pour cette dépense, le SIVU va procéder à la recherche de subvention afin e pouvoir réaliser cette sécurisation.

Une réflexion est a engagée pour envisager la rénovation thermique de l'école dans le cadre du dispositif Fonds verts pour la rendre autonome en matière de production/consommation énergétique. Climatiser le bâtiment et renforcer son isolation. Pour

Endettement :

L'encours de la dette est constitué d'un emprunt souscrit auprès du Crédit Agricole

- à long terme en 2016 pour un montant de : 120 000€.

L'annuité 2025 se décompose de la manière suivante :

Capital : 8 099.15€

Intérêts : 846.35€

Capital restant dû au 1^{er} janvier 2025 : 59 185.03€

Cet emprunt à taux fixe de 1.43%, à échéances constantes d'un montant de 8 945.50€ se terminera en 2031.

Trésorerie :

Le Sivu n'a pas recours à une ligne de trésorerie.